



Mobilité électrique dans le tertiaire : le Directeur Immobilier, architecte des transitions

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) annonce la publication de son dernier ouvrage intitulé **“Intégration de la mobilité électrique dans le tertiaire : Le directeur immobilier, architecte des transitions”**. Cet ouvrage, rédigé par la commission RSE de l'ADI, fournit à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier les outils nécessaires pour intégrer la mobilité électrique (trottinettes, vélos, véhicules, camions...) dans l'immobilier tertiaire.

UN ENJEU MAJEUR POUR L'ECOMOBILITE

À l'heure où les enjeux climatiques et énergétiques deviennent de plus en plus pressants, la mobilité électrique s'impose comme une solution incontournable pour réduire l'empreinte carbone du transport routier. Fin 2024, **2 millions de véhicules électrifiés** parcourent les routes françaises, transformant profondément notre paysage urbain et économique.

Un conducteur sur trois de véhicules électriques recharge son véhicule principalement au travail⁽¹⁾, soulignant l'importance des solutions de recharge dans les bâtiments tertiaires. Ils deviennent des espaces d'accueil pour la mobilité électrique : lieux de stationnement, de recharge et même de production d'énergie grâce au V2B (Véhicule to Building). Les immeubles doivent donc être remis au niveau. Cet ouvrage pose le cadre et indique les attentes des entreprises qui utilisent les espaces tertiaires, en tant que propriétaire ou locataire.

LES DIRECTEURS IMMOBILIERS AU CŒUR DE LA TRANSITION

Les directeurs immobiliers sont les principaux architectes de cette transition. Ils doivent naviguer dans un cadre législatif complexe et répondre aux besoins croissants en infrastructures de recharge. L'ouvrage les accompagne pas à pas dans la maîtrise de cet environnement technique et législatif.

« L'intégration de la mobilité électrique représente un investissement significatif mais aussi une opportunité de développement pour le secteur tertiaire, estime **Frédéric Goupil de Bouillé, président de l'ADI**. La présence de bornes de recharge peut accroître l'attractivité des bâtiments, les rendant plus compétitifs sur le marché immobilier. De plus, offrir des solutions de recharge à ses employés peut constituer un avantage significatif en matière de bien-être et de qualité de vie au travail. »

CHIFFRES CLES DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

- **138 millions de tonnes de CO2** sont émises annuellement par le secteur du transport en France, dont **48 % par les véhicules individuels**.
- En 2023, la part de marché des véhicules neufs légers et électrifiés a atteint **23 %**.
- Le nombre de points de recharge publics approche les **120 000 unités** en France.
- **5 %** des places de stationnement des parkings de bâtiments tertiaires devront être électrifiées avant fin 2024, selon la loi d'orientation des mobilités (LOM).

(1) Ipsos pour Avere - Janvier 2024.

Contact presse

FT&CONSULTING – Franck Thiebaut – franckthiebaut@ft-consulting.net – 06 73 76 74 98

À propos de l'ADI

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) regroupe les directeurs et responsables immobiliers des entreprises publiques et privées françaises. Elle compte aujourd'hui près de 400 adhérents, et consolide une force représentative de près de 350 millions de mètres carrés, soit le tiers du parc immobilier des entreprises situées en France. Au sein du secteur immobilier, l'ADI représente la profession auprès des institutions, des médias et du grand public. Elle se fixe comme ligne directrice d'accompagner les directeurs immobiliers pour qu'ils puissent exercer efficacement et de façon influente leur métier.

L'ADI a 4 missions essentielles :

- . être une plateforme d'échange et d'information des professionnels de l'immobilier ;
- . faire la promotion du métier de directeur immobilier ;
- . assurer la défense des intérêts immobiliers des entreprises ;
- . produire une base documentaire de savoirs à destination des professionnels.